



VOUS TRIEZ

Nous recyclons,
Nous valorisons

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRIcoles



3 FRACTIONS ACCEPTÉES PRÉALABLEMENT TRIÉES

1

LES FILMS PLASTIQUES
ÉTIRABLES (LLDPE)
STRECH

2

LES PLASTIQUES
ÉPAIS (LDPE)
PELD

EMBALLAGE DE
BALLOTS DE
FOURRAGE...

EMBALLAGE DE
COUVERTURE DE
SILO FOURRAGE...

3 LES DIVERS

CORDES, FICELLES, FILETS, BIG-BAGS, SACS
D'ENGRAIS, SACS DE SEMENCES, SAC DE FARINE...

Plus d'infos sur cette collecte
sur notre site internet dans le centre de documentations



ATTENTION UN CONTRÔLE QUALITÉ DE TRI
AINSI QUE L'ENCODAGE DU VOLUME
DE PLASTIQUES AGRICOLES
PAR DÉPÔT ET PAR AGRICULTEUR SERA
EFFECTUÉ PAR LES SURVEILLANTS D'INTRADEL
LORS DU DÉPÔT

ATTENTION



N'HÉSITEZ PAS À UTILISER DES BIG BAGS POUR TRIER :
1 VOS FILMS PLASTIQUES ÉTIRABLES
2 VOS PLASTIQUES ÉPAIS,
3 VOS DIVERS (CORDES ET AUTRES FICELLES...)
SUR VOS SITES D'EXPLOITATIONS AVANT DE VOUS PRÉSENTER AU
BIOCENTRE DE GRÂCE-HOLLOGNE
(JUSQU'AU 31/12) OU ENCORE AU BIOCENTRE DE SOUMAGNE
(UNIQUEMENT JUSQU'AU 31/10)

LES DÉCHETS QUI NE SERAIENT PAS TRIÉS AVANT D'ÊTRE
PRÉSENTÉS SERONT REFUSÉS SYSTÉMATIQUEMENT.

LES FILMS PLASTIQUES ET LES PLASTIQUES ÉPAIS

Les plastiques auront été vidés, nettoyés et brossés afin d'éviter l'apport de substances indésirables comme du foin, de la paille, de la terre, des betteraves, des filets de ballés rondes... Les plastiques seront pliés en balles ou roulés dans des big-bags, sans limitation de poids. Chaque balle ou big-bag de plastique ne doit contenir que des plastiques épais ou des plastiques fins. Aucun indésirable (ordures ménagères, filets, cordes...) ne doit être camouflé dans les plastiques. Les big-bags vidés de leur contenu sur le site de dépôt seront déposés par l'agriculteur dans le conteneur dédié aux déchets «Divers».

SONT INTERDITS

Les bidons, les tuyaux d'arrosage, les sacs de produits phytosanitaires, les gants de vétérinaire, les pneus, les sacs de sel, les cartouches de graisse, les déchets ménagers, les bâches tissées, les sacs tissés et les sacs en papier, les tuyaux d'irrigation et les plastiques de serre sont strictement interdits. Les big-bags blancs, vides et propres. Les big-bags munis de ce symbole sont systématiquement refusés.



La carte d'identité est obligatoire pour chaque dépôt.



LES DIVERS

Les cordes, cordages, ficelles, filets, big-bags, sacs de farine, d'engrais, de semences sont entreposés en vrac ou dans des big-bags et doivent être déposés dans le conteneur dédié. En cas de doutes adressez-vous aux surveillants présents sur le site lors de votre dépôt.



SITES PERMANENTS LES BIOCENTRES DEUX POINTS DE COLLECTE



- BIOCENTRE DE GRÂCE-HOLLOGNE (juqu'au 31/12)
DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 à 16H30
- BIOCENTRE DE SOUMAGNE (juqu'au 31/10)
DU MARDI AU SAMEDI DE 9h00 à 12h00
et de 13h00 à 16h00

SITES PONCTUELS

- UNE DIZAINE DE SITES COMMUNAUX SONT OUVERTS PENDANT DEUX SEMAINES

Plus d'infos : <http://www.intradel.be/centre-de-documentation>
ou auprès de votre administration communale